



SHT37 - Siège : 5 rue des Ruaux - 37190 - Neuil. – Site : www.SHT37.fr

Objet : Impact du projet photovoltaïque sur 21 ha à Dun-le-Poëlier

A l'attention de M. Dominique LAMOTTE, Commissaire enquêteur.

Note d'attention signée par M. André Dutertre, Chargé de projets à la Société Herpétologique de Touraine. Site : www.SHT37.fr

Monsieur,

J'interviens après avoir été sollicité par des opposants au projet EDF d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Dun-le-Poëlier, en zone Natura 2000 et de ZNIEFF de Type 1 sur zone humide.

J'ai consulté une partie de l'étude d'évaluation de l'impact sur la faune et la flore et j'estime qu'elle minore quasi totalement les conséquences que ces installations auront sur la biodiversité des parcelles en régénération naturelle. C'est à ce jour un îlot refuge de protection de la Faune et de la Flore qu'EDF envisage de détruire.

J'attire votre attention sur le fait que même si aucune mare n'est présente sur l'emprise, les amphibiens qui vivent plusieurs mois en phase terrestre occupent probablement le terrain non exploité par l'agriculture intensive. Il en est de même pour les populations de reptiles qui sont intégralement protégées, ainsi que leurs habitats. Vous devez en tenir compte.

Vous n'ignorez pas la législation en vigueur :

-Titre 1^{er} du livre IV du code de l'environnement relatif à la protection de la faune et de la flore, notamment les articles L.411-1 et L.411-2 et R.411-1 à R.411-14

- Arrêté du 08 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Nota : Aucune étude entomologique semble avoir été réalisée. Cf. ce lien : <https://www.indre.gouv.fr/content/telechargement/36486/316954/file/Etude%20d'impact%20sur%207.pdf>

Par ailleurs, je vous prie de demander un complément d'études sur l'impact des réseaux enterrés à 1 m de profondeur (généralement), car l'installation drainera et modifiera l'écoulement et la conservation des eaux sur cette zone humide, ce qui entrainera un

assèchement et la disparition des plantes protégées ainsi qu'une partie de la petite faune spécifique. La création d'une mare et d'une zone exclue compensatoire semble nécessaire.

Ce projet devrait faire l'objet d'une étude d'évaluation au sein du **schéma de cohérence territoriale (SCoT) avec approbation du PLU local**, car les réseaux électriques du site devront être prolongés sous terre sur plusieurs centaines de mètres ou quelques kilomètres afin d'être reliés à un transformateur EDF.

Est-ce que le coût du démantèlement et de la remise en état du site (après 25 à 30 ans d'usage) a été porté à la connaissance du conseil municipal de Dun-le-Puëlier ?

EDF en prendra-t-elle la charge intégrale avec dépollution ?

- Si ce projet doit se réaliser, il sera hors de question de laisser des plastiques et autres matériaux dans le sous-sol.

Espérant que vous prendrez en compte la protection de la biodiversité,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire enquêteur mes respectueuses salutations.

M. André Dutertre.

Email : andredtr@yahoo.fr

Tél. 06.86.68.75.45.

